Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Sciences économiques et sociales

Session 2026 • Polynésie • Jour 1

Code sujet **26-SESJ1PO1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire — L’analyse en termes de classes sociales et la société française
1 réponses • sujet p. 2–5

Première partie : Mobilisation des connaissances — Chômage et sous-emploi
1 réponses • sujet p. 6–6

Deuxième partie : Étude d’un document — Destinées sociales et reproduction sociale
2 réponses • sujet p. 7–7

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire — Les limites de la taxation et le recours à d’autres instruments pour lutter contre le changement climatique
1 réponses • sujet p. 8–10

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

None points

L’analyse en termes de classes sociales et la société française

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4, 5

> L’analyse en termes de classes sociales reste-elle pertinente pour rendre compte de la société française ?

Introduction. La société française est traversée par des inégalités de revenus, de conditions de vie, de réussite scolaire et d’accès au pouvoir. L’analyse en termes de classes sociales consiste à étudier des groupes situés différemment dans la hiérarchie sociale et partageant, au moins en partie, des conditions d’existence et des chances de vie. Dans une approche inspirée de Marx, les classes se définissent notamment par la place occupée dans les rapports de production et peuvent devenir des groupes mobilisés, conscients d’intérêts communs. Weber propose une analyse plus multidimensionnelle de la stratification, qui distingue notamment la situation économique, le prestige et le pouvoir. Reste que la société française contemporaine est aussi marquée par la diversification des parcours et par des rapports sociaux qui ne se réduisent pas à la classe, comme les rapports de genre. Il faut donc se demander si les classes sociales rendent encore compte des principales différences de situation et de destin, malgré la transformation des groupes sociaux et la pluralité des facteurs de différenciation. On montrera d’abord que cette analyse demeure pertinente pour comprendre la persistance des inégalités et leur transmission, puis qu’elle ne suffit pas, à elle seule, à décrire une société plus diversifiée et traversée par d’autres rapports sociaux.

I. Les classes sociales restent pertinentes pour comprendre des inégalités durables et leur transmission.

En premier lieu, la position sociale demeure associée à des ressources économiques inégales, qui influencent concrètement les modes de vie. Le document 1 compare le taux de départ en vacances selon le niveau de vie mensuel, pour une personne seule. En 2023, 42 % des personnes dont le niveau de vie est inférieur à 1 285 euros sont parties en vacances, contre 76 % de celles dont le niveau de vie dépasse 2 755 euros : l’écart est de 34 points de pourcentage. Les catégories intermédiaires se situent entre ces deux valeurs : 55 % pour les niveaux de vie de 1 285 à 1 840 euros et 71 % pour ceux de 1 840 à 2 755 euros. Cette progression montre que les ressources économiques différencient l’accès aux loisirs. L’écart entre bas et hauts revenus existait déjà en 1983, où les taux étaient respectivement de 47 % et 79 %. Les taux ont varié au fil des dates, mais l’inégalité d’accès aux vacances demeure en 2023. Le document ne permet pas, à lui seul, d’attribuer ces différences à la seule appartenance de classe : il établit une association entre niveau de vie et départ en vacances. Il illustre néanmoins l’intérêt d’une analyse des positions économiques pour rendre compte des pratiques et des conditions de vie.

Les inégalités se transmettent également d’une génération à l’autre, notamment par l’accès inégal aux diplômes. Le document 2 indique qu’en moyenne sur 2021-2023, 36 % des enfants d’employés et d’ouvriers âgés de 25 à 29 ans déclarent détenir un diplôme de l’enseignement supérieur, contre 67 % des enfants de cadres, de professions intermédiaires ou d’indépendants. L’écart atteint donc 31 points. Pour les diplômes de grandes écoles, les proportions sont de 2,6 % et 11,1 %, soit un écart de 8,5 points. Ces données montrent une forte différenciation des parcours scolaires selon le milieu social d’origine. Les ressources économiques et culturelles des familles, leur connaissance du système scolaire, leurs aspirations ou leur capacité à soutenir des études longues peuvent contribuer à ces écarts. Cela ne signifie pas que l’origine sociale détermine mécaniquement le diplôme de chaque individu, ni que le document isole l’effet propre de chacun de ces mécanismes ; il révèle cependant des probabilités d’accès aux diplômes très inégales. La reproduction sociale désigne précisément la tendance à retrouver, d’une génération à l’autre, des positions ou des avantages sociaux, même si des mobilités individuelles restent possibles.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Enfin, raisonner en classes permet de relier plusieurs dimensions des inégalités. Des écarts de revenu peuvent peser sur le logement, les loisirs, la sécurité matérielle et les possibilités d'épargne ; les ressources familiales peuvent aussi influencer les choix scolaires et professionnels. Les classes ne sont donc pas seulement des catégories de revenus : elles renvoient à des positions hiérarchisées et à des conditions d'existence, susceptibles de produire des chances de vie différentes. Cette grille demeure utile pour étudier les régularités collectives que des trajectoires individuelles prises isolément ne feraient pas apparaître.

II. Toutefois, les classes sociales ne suffisent pas à rendre compte de la diversité des situations et des rapports sociaux.

Les groupes sociaux ne sont pas homogènes et les appartenances de classe ne résument pas toutes les différences entre individus. Le document 4 présente le parcours de Valentine, âgée de 26 ans, libraire à Paris. Elle déclare gagner 1 636 euros nets par mois, ou environ 1 700 euros avec des heures supplémentaires, travaille quarante heures par semaine et rembourse un prêt dont les mensualités lui retirent 86 euros de son salaire. Elle partage un logement de 40 mètres carrés avec sa compagne, pour un loyer un peu inférieur à 1 000 euros par mois, et dit ne pas parvenir à épargner. Sa mère, vendeuse et ayant élevé seule ses deux filles, souhaitait pour elle une voie plus stable que le théâtre. Le récit donne à voir des contraintes économiques et une transmission familiale de préoccupations liées à l'argent, mais aussi des aspirations personnelles et un parcours singulier : Valentine a financé une école de théâtre privée à 2 500 euros l'année et souhaite pouvoir consacrer davantage de temps au théâtre. Ce témoignage illustre une situation particulière ; il ne permet pas de généraliser à l'ensemble des libraires ou des personnes ayant le même revenu. Il rappelle toutefois qu'une catégorie sociale recouvre des expériences et des projets variés, et que le revenu ne suffit pas à décrire une trajectoire, un mode de vie ou une identité.

Par ailleurs, la société s'est transformée : la salarisation, la tertiarisation des emplois et l'élévation des qualifications ont diversifié les positions professionnelles. Les catégories moyennes, par exemple, rassemblent des professions et des niveaux de ressources hétérogènes. Les nomenclatures socioprofessionnelles sont utiles pour classer les situations, mais elles ne coïncident pas automatiquement avec des classes homogènes, dotées d'une conscience collective ou d'une mobilisation commune. L'individualisation des parcours et la pluralité des appartenances peuvent rendre moins évidente l'identification à une classe. Il faut donc distinguer l'existence d'inégalités objectives entre groupes de la formation d'une classe consciente de ses intérêts et organisée pour les défendre.

Enfin, les rapports de classe se combinent avec d'autres rapports sociaux, en particulier ceux de genre. Le document 3 montre qu'en 2024 les femmes représentent environ 50 % des conseillers départementaux et 49 % des conseillers régionaux, mais seulement environ 21 % des présidentes de conseil départemental et 36 % des présidentes de conseil régional. Dans les communes, elles constituent environ 42 % des conseillers municipaux et 21 % des maires ; elles représentent environ 36 % des sénateurs et 36 % des députés. Ces écarts indiquent que la présence des femmes dans les assemblées ou parmi les élus ne se traduit pas partout par une représentation équivalente dans les fonctions de direction. Une analyse limitée aux classes sociales ne suffit donc pas à expliquer les différences d'accès aux responsabilités politiques entre femmes et hommes. Le genre constitue un rapport de pouvoir qui traverse les classes : les femmes n'occupent pas toutes la même position sociale, et l'expérience des inégalités de genre peut varier selon les ressources et la profession. La classe reste un facteur d'analyse important, mais elle doit être articulée aux rapports de genre et, plus largement, à d'autres dimensions comme l'âge, le niveau de diplôme ou le statut professionnel.

Conclusion. L'analyse en termes de classes sociales reste pertinente pour rendre compte de la société française, car les documents mettent en évidence des écarts durables de conditions de vie et de réussite scolaire associés aux ressources et au milieu social d'origine. Elle aide à comprendre les mécanismes de reproduction et les régularités qui dépassent les parcours individuels. Elle ne peut toutefois prétendre expliquer seule toute la diversité sociale : les classes sont hétérogènes, la conscience d'appartenance

collective n’est pas automatique et les rapports de genre, notamment, structurent aussi les inégalités et l’accès au pouvoir. Il est donc pertinent de conserver l’analyse de classe, tout en la combinant avec d’autres dimensions de la stratification sociale.

RÉPONSE À RETENIR

L’analyse en termes de classes sociales demeure pertinente pour comprendre les inégalités économiques, scolaires et leur transmission, comme l’illustrent les écarts de départ en vacances et de diplômes selon le niveau de vie ou le milieu d’origine. Mais elle ne suffit pas : les groupes sont hétérogènes, les parcours individuels divergent et les rapports de genre structurent aussi l’accès aux responsabilités et aux ressources. Il faut donc articuler l’analyse de classe à d’autres dimensions de la stratification sociale.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Première partie : Mobilisation des connaissances

4 points

Chômage et sous-emploi

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question 1.

Sujet p. 6

> Vous distinguerez le chômage du sous-emploi.

Pour distinguer le chômage du sous-emploi, on vérifie d'abord si la personne occupe un emploi. Au sens du Bureau international du travail (BIT), une personne est au chômage si elle n'a pas d'emploi pendant la période de référence, est disponible pour travailler et recherche activement un emploi. Ces critères doivent être réunis simultanément ; une personne ayant déjà trouvé un emploi qui commencera prochainement peut également être comptabilisée comme chômeuse selon les critères du BIT.

Le sous-emploi concerne, au contraire, des personnes qui ont un emploi. Il comprend notamment celles qui travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Il comprend aussi les personnes qui ont travaillé moins que d'habitude pour des raisons économiques ou techniques, par exemple en raison d'une réduction involontaire de leur durée de travail.

La différence essentielle est donc que le chômage correspond à l'absence d'emploi, tandis que le sous-emploi concerne une personne en emploi dont le temps de travail est insuffisant au regard des critères retenus. Une personne travaillant à temps partiel n'est pas nécessairement en sous-emploi si elle ne souhaite pas travailler davantage.

RÉPONSE À RETENIR

Le chômage désigne la situation d'une personne sans emploi, disponible pour travailler et à la recherche active d'un emploi, selon les critères du BIT. Le sous-emploi concerne une personne qui a un emploi mais travaille moins qu'elle ne le souhaite et est disponible pour travailler davantage, ou dont le temps de travail a été involontairement réduit. Ainsi, le chômeur n'a pas d'emploi, alors que la personne en sous-emploi en a un.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Deuxième partie : Étude d’un document

6 points

Destinées sociales et reproduction sociale

Deuxième partie : Étude d’un document

Question 1.

Sujet p. 7

> À l’aide du document, vous montrerez que les fils d’employés et d’ouvriers peu qualifiés peuvent connaitre une mobilité sociale ascendante.

La mobilité sociale ascendante correspond au passage à une position sociale considérée comme plus élevée dans la hiérarchie des groupes socioprofessionnels. Il faut lire la ligne « Employés et ouvriers peu qualifiés », qui décrit la destinée des hommes dont le père appartenait à ce groupe, puis comparer leur groupe socioprofessionnel à celui de leur père. Les pourcentages de cette ligne sont des parts parmi les fils de pères employés et ouvriers peu qualifiés.

Parmi eux, 39,9 % deviennent employés et ouvriers qualifiés : ils accèdent ainsi à une catégorie plus qualifiée que celle de leur père. De plus, 21,1 % appartiennent aux professions intermédiaires et 12,6 % aux cadres et professions intellectuelles supérieures. Ces deux destinations représentent ensemble 21,1 + 12,6 = 33,7 %. Au total, les destinations vers les employés et ouvriers qualifiés, les professions intermédiaires et les cadres représentent 39,9 + 21,1 + 12,6 = 73,6 % des fils. La destination « artisans, commerçants et chefs d’entreprise » (6,6 %) ne permet pas, à elle seule, de conclure à une ascension, car le tableau ne permet pas de classer cette catégorie sans ambiguïté par rapport à celle du père.

RÉPONSE À RETENIR

Le document montre donc que les fils d’employés et d’ouvriers peu qualifiés peuvent connaître une mobilité sociale ascendante : 39,9 % accèdent au groupe des employés et ouvriers qualifiés, 21,1 % aux professions intermédiaires et 12,6 % aux cadres et professions intellectuelles supérieures. Ces trois destinations représentent 73,6 % de la ligne, sous réserve de la hiérarchie retenue entre les groupes socioprofessionnels.

Question 2.

Sujet p. 7

> À l’aide des données du document et de vos connaissances, expliquez les situations de reproduction sociale.

La reproduction sociale désigne la tendance à occuper une position sociale proche de celle de ses parents. Dans ce tableau, qui compare le groupe socioprofessionnel du père à celui de l’homme en 2023, on repère les situations de reproduction dans les cases où le groupe du fils correspond à celui du père. Chaque pourcentage se lit parmi les hommes dont le père appartient au groupe indiqué en ligne.

Les données montrent plusieurs exemples de reproduction sociale : 53,8 % des fils de cadres et professions intellectuelles supérieures appartiennent eux-mêmes à ce groupe ; c’est aussi le cas de 29,3 % des fils d’agriculteurs exploitants et de 20,4 % des fils d’artisans, commerçants et chefs d’entreprise. La reproduction apparaît également parmi les catégories populaires : 38,2 % des fils d’employés et ouvriers qualifiés appartiennent à ce même groupe, et 18,8 % des fils d’employés et ouvriers peu qualifiés restent dans ce groupe.

Plusieurs mécanismes peuvent contribuer à ces situations. Les familles disposent de ressources économiques inégales, qui peuvent faciliter la poursuite d’études ou l’accès à certains emplois. Elles transmettent également un capital culturel — connaissances, pratiques langagières et familiarité avec les

FormaV - document d'entraînement non officiel

attentes scolaires — inégalement valorisé par l'institution scolaire. La socialisation familiale peut influencer les aspirations et les choix d'orientation. Or, les diplômes jouent un rôle important dans l'accès aux emplois : ces différences de ressources et de parcours scolaires peuvent ainsi contribuer à la continuité des positions sociales. Enfin, les informations et les relations de l'entourage peuvent favoriser l'accès à certaines professions, notamment indépendantes.

Le tableau met en évidence une association entre le groupe socioprofessionnel du père et celui du fils ; il ne suffit toutefois pas, à lui seul, à établir que l'origine sociale cause directement la position atteinte. Son champ est limité aux hommes de nationalité française, en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La reproduction sociale est visible dans la fréquence de positions socioprofessionnelles semblables entre pères et fils : par exemple, 53,8 % des fils de cadres sont eux-mêmes cadres ou professions intellectuelles supérieures, et 38,2 % des fils d'employés et ouvriers qualifiés appartiennent au même groupe que leur père. La transmission inégale de ressources économiques, de capital culturel, d'aspirations et de relations peut contribuer à expliquer ces continuités, sans que le tableau établisse à lui seul une causalité.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

10 points

Les limites de la taxation et le recours à d’autres instruments pour lutter contre le changement climatique

Troisième partie : Raisonnement s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 8, 9, 10

> À l’aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que, pour lutter contre le changement climatique, les limites de la taxation nécessitent l’utilisation d’autres instruments.

Le changement climatique résulte notamment de l’accumulation dans l’atmosphère de gaz à effet de serre émis par les activités humaines. Les dommages causés par ces émissions ne sont pas intégralement supportés par les agents qui les produisent : elles constituent donc une externalité négative. Pour inciter les agents à les réduire, les pouvoirs publics peuvent taxer les activités émettrices. En augmentant leur coût, la taxe carbone donne un signal-prix et fait contribuer les pollueurs. Mais cette incitation dépend des possibilités concrètes de changer de comportement et peut être jugée injuste ou peu acceptable. De plus, la taxe ne garantit pas à elle seule une quantité précise de réduction des émissions. Il faut donc montrer que la taxation est utile, mais que ses limites rendent nécessaire son complément par d’autres instruments.

La taxation peut d’abord inciter ménages et entreprises à diminuer leurs émissions. Lorsque le prix des carburants, du gaz ou du fioul augmente, les agents sont encouragés, s’ils le peuvent, à réduire leur consommation d’énergie, à améliorer l’efficacité énergétique de leurs équipements ou à adopter des solutions moins polluantes. La taxe laisse aux agents le choix de la manière de s’adapter et peut ainsi inciter à réduire les émissions là où cette réduction est la moins coûteuse. Elle peut aussi procurer des recettes mobilisables pour financer la transition énergétique ou compenser certains ménages. Le document 1 souligne d’ailleurs que, sans taxe carbone, les objectifs de réduction des émissions de CO_2 d’ici 2030 ne seraient pas atteints : la taxation conserve donc un rôle important dans la politique climatique.

Cette incitation est toutefois limitée lorsque les agents disposent de peu de solutions de remplacement. Par exemple, un ménage qui dépend de sa voiture faute d’alternative de transport, ou qui ne peut pas remplacer rapidement son système de chauffage, peut subir la hausse de la taxe sans parvenir à réduire beaucoup sa consommation à court terme. Sa demande d’énergie est alors peu sensible au prix. En outre, une taxe uniforme peut peser proportionnellement davantage sur le budget des ménages modestes et être perçue comme injuste, notamment si ceux-ci ont peu de possibilités de substitution. Le document 1 rappelle que le relèvement de la taxe carbone a déclenché le mouvement de contestation des Gilets jaunes et que la fiscalité environnementale a parfois été perçue comme une taxe supplémentaire motivée par des considérations budgétaires plutôt que par la lutte contre le réchauffement. Une taxe insuffisamment acceptée risque donc de susciter une contestation qui fragilise la politique climatique.

Les réponses présentées dans le document 2 illustrent ces difficultés d’acceptabilité. À la question portant sur une hausse des taxes sur les carburants, le gaz naturel et le fioul domestique, 42 % des personnes interrogées déclarent la refuser quelles que soient les conditions et 18 % l’accepter quelles que soient les conditions. Les réponses indiquent aussi que 12 % l’accepteraient si les recettes étaient redistribuées aux catégories modestes et moyennes, 12 % si elles étaient utilisées pour la transition énergétique et 13 % si la taxe était compensée par une baisse d’impôt ; seuls 3 % l’accepteraient si les recettes étaient versées au budget général. Ces résultats suggèrent que la redistribution, l’utilisation des recettes et la compensation

FormaV - document d'entraînement non officiel

peuvent contribuer à l'acceptabilité de la fiscalité verte. Ils ne démontrent pas que ces mesures réduisent effectivement les émissions : ils renseignent sur les conditions déclarées d'acceptation de la taxe. Ils montrent aussi qu'une part importante des répondants reste opposée à celle-ci quelles que soient les conditions. Il est donc pertinent de compléter le signal-prix par des aides ciblées et des investissements qui rendent les solutions moins polluantes accessibles : par exemple, des aides à la rénovation énergétique, au remplacement d'équipements polluants ou au développement de transports collectifs. Ces mesures peuvent réduire le coût du changement et permettre aux ménages et aux entreprises de réagir davantage à l'incitation fiscale.

La taxation fixe un prix à payer pour les émissions, mais le volume de réduction obtenu dépend de la réaction des agents et des solutions techniques disponibles. Elle ne garantit donc pas à elle seule le respect d'un plafond précis d'émissions. La réglementation peut compléter cet instrument : des normes d'émissions ou d'efficacité énergétique imposent des obligations et peuvent fixer des seuils à respecter, même lorsque le signal-prix ne suffit pas à modifier les comportements. Ces normes nécessitent cependant des contrôles et peuvent laisser moins de liberté de choix que la taxe. Les subventions et les investissements publics peuvent, eux aussi, développer les solutions de substitution et rendre l'adaptation possible, en complément de la taxation.

Le système européen d'échange de quotas d'émissions décrit dans le document 3 constitue un autre instrument économique : il associe une contrainte quantitative à un prix de marché. Mis en place en 2005, il prévoit un plafond annuel d'émissions pour les entreprises concernées et leur attribue des quotas, dont certains sont gratuits. Les entreprises qui dépassent le plafond prévu doivent acheter des quotas supplémentaires, aux enchères ou auprès d'autres entreprises. Les quotas étant échangeables, leur prix se forme par l'offre et la demande. L'Union européenne réduit régulièrement le nombre de quotas disponibles : cette baisse de l'offre tend à faire augmenter leur prix et s'inscrit dans la diminution du plafond global. Ainsi, contrairement à une taxe qui fixe directement le prix des émissions, le système de quotas fixe une limite aux émissions couvertes et laisse le marché déterminer le prix des quotas. Le document précise toutefois qu'en 2023 ce marché ne couvrait qu'environ 36 % des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne : il ne concerne donc pas toutes les émissions et doit être complété par d'autres mesures. Les recettes du marché doivent être consacrées à des mesures liées au climat et à l'énergie ; la France a perçu environ 1,4 milliard d'euros par ce marché en 2021.

Enfin, une politique climatique menée sur un territoire peut inciter certaines entreprises à déplacer leur production vers des pays où les contraintes sont moindres. Les émissions risquent alors d'être déplacées plutôt que supprimées : c'est une fuite de carbone. Le document 3 présente le mécanisme européen d'ajustement carbone aux frontières, conçu pour faire payer un surcoût à certaines importations de biens dont la production émet des gaz à effet de serre, en lien avec le prix du carbone fixé dans l'Union européenne. Ce mécanisme vise à limiter la pollution exportée par les délocalisations puis réimportée sous forme de biens. Il complète donc la politique menée au sein de l'Union, sans résoudre à lui seul les difficultés de coordination climatique à l'échelle internationale.

En conclusion, la taxation du carbone est utile parce qu'elle renchérit les activités polluantes et incite à réduire les émissions. Toutefois, son efficacité dépend des possibilités de substitution, son coût peut être jugé injuste et elle peut susciter une contestation ; elle ne fixe pas non plus directement le volume de réduction obtenu. Une politique climatique cohérente doit donc la compléter par des mesures de compensation, des aides et des investissements dans les alternatives, par des réglementations et par des dispositifs tels que les quotas échangeables. Des mesures contre les fuites de carbone complètent également l'action à l'échelle européenne. La combinaison de ces instruments permet de répondre aux limites différentes de la taxation et d'élargir la lutte contre les émissions.

RÉPONSE À RETENIR

La taxation du carbone incite à réduire les émissions en renchérissant les activités polluantes, mais son efficacité dépend des possibilités de substitution, son coût peut être jugé inéquitable et contesté, et elle ne garantit pas une quantité précise de réduction. Elle doit donc être complétée par des compensations, des aides et des investissements dans les alternatives, par des réglementations, par des marchés de quotas qui fixent un plafond pour les émissions couvertes, ainsi que par des mesures contre les fuites de carbone. La lutte climatique repose ainsi sur une combinaison cohérente d’instruments.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2026/spe-sciences-eco-sociales-2026-polynesie-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.